

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 13 mars 2017

**PROCES-VERBAL**

de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF) du 14 février 2017

Le 14 février 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

**Assistaient à la réunion :**

**Membres de la commission (voix délibérative) :**

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale  
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine  
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières  
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires  
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA  
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs  
M. Paul DUCRUET, représentant de la confédération paysanne  
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale

**Membre de la commission (voix consultative) :**

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

**Personnes excusées ou absentes :**

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond  
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie  
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc  
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie  
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. Jacquard*)  
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires  
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie  
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie  
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. Alexandre*)  
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

**Autres participants :**

M. Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois  
 M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement  
 M. Gatien GUICHERD, conseiller aménagement à la chambre d’agriculture  
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)  
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR  
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification  
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d’études à la cellule planification  
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d’études à la cellule planification

**Etaient également présents :**

M. Hervé VITALI, adjoint au maire de Charvonnex et Mme Marie-Pierre TISSOT, responsable du service urbanisme à Grand Annecy agglomération (point 1)  
 M. Patrick ROSNOBLET, maire d’Amancy, M. PERRY, responsable du service urbanisme, M. Damien CHABANNE, bureau d’études Espaces et mutations (point 2)  
 M. Antoine VIELLIARD, maire de Saint-Julien-en-Genevois et M. Romain DEUX, responsable du service urbanisme (point 3)  
 M. Philippe FOURNET, adjoint au maire de Saint-Sixt et M. Jean-Luc GRANGE, conseiller municipal (point 4)  
 Mme Caroline LAVERRIERE, maire de Neydens et Mme Carole VINCENT, adjointe à l’urbanisme (point 5)  
 M. Tan NGUYEN, responsable urbanisme à la mairie d’Annemasse et Mme Elise, MASSENAVETTE, SIG – urbanisme (point 6)  
 M. Jean BERTOLUZZI, maire de Combloux, M. Fabrice COLLOT, directeur des services techniques, Mme Anne MUNIER, bureau d’études Sage environnement (point 7)

**Rédactrice :** Mme Marie Agnès LAFONT

**Avis sur la demande d’ouverture à l’urbanisation d’une zone naturelle à Combloux**  
**(Plan Perret)**

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet d’ouverture à l’urbanisation de la zone naturelle de Plan Perret, sous réserve que le dossier de mise en compatibilité du PLU comporte une orientation d’aménagement et de programmation (OAP), ainsi que des dispositions réglementaires pour préserver la zone humide, et tienne compte des préconisations émises par le paysagiste conseil de l’État.

**Discussion**

M. le maire explique que la commune tient à la disposition de la commission une étude plus complète que celle contenue dans le dossier qui lui est soumis. Il précise que le projet comportera sept maisons individuelles et un immeuble collectif de quatre ou cinq logements.

M. Mogenet, estimant que la commune doit avancer dans la révision de son PLU et proposer une vision globale de son développement, est défavorable à ce projet ponctuel. Il ajoute que de nombreux permis de construire sont actuellement délivrés à Combloux.

M. le maire répond que la révision du PLU devrait aboutir en 2017 ou 2018 et que beaucoup des autorisations délivrées concernent des déclarations préalables, destinées, soit à préserver la valeur patrimoniale d’un terrain, sans pour autant édifier une construction, soit à réaliser des résidences secondaires.

M. Alexandre invite le maire à avancer rapidement dans la procédure de révision.

M. Ducruet demande au maire s'il oppose des sursis à statuer ; celui-ci répond que ce n'est pas possible, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) n'ayant pas encore été débattu. Ce débat est prévu en juin 2017. Il estime que, dans le futur projet, la consommation d'espace serait de l'ordre de 10 hectares.

Mme Espic déplore l'incohérence de l'urbanisme à Combloux.

M. le préfet demande au maire de prévoir très rapidement le débat sur le PADD. Il propose à la commission, qui accepte, de surseoir à l'examen du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone naturelle de Plan Perret ; il invite la commune à l'inscrire dans son projet global de développement.

Le Préfet,  
PIERRE LAMBERT

